

Définitions des indicateurs chiffres clés 2015 de l'Insee

APUR – version 1.0 – 20/02/2019

Sommaire

Population	1
Ménage / Famille.....	2
Logement / Habitat	3
Chômage / Insertion.....	5
Economie / Emploi	5

POPULATION

Population municipale : Insee, recensement, 2015

La population municipale correspond au nombre d'habitants qui résident dans la commune.

Densité de population : Insee, recensement, 2015

La densité de population est obtenue en divisant la population municipale par la superficie de la commune (bois compris). Elle correspond au nombre d'habitants à l'hectare.

Population de moins de 20 ans : Insee, recensement, 2015

La part de la population âgée de moins de 20 ans est obtenue en divisant le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans par la population municipale.

Population de 65 ans ou plus : Insee, recensement, 2015

La part de la population âgée de 65 ans ou plus est obtenue en divisant le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus par la population municipale.

Population immigrée : Insee, recensement, 2015

Selon la définition de l'Insee, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

La part de la population immigrée est obtenue en divisant le nombre d'immigrés par la population municipale.

Population étrangère : Insee, recensement, 2015

Selon la définition de l'Insee, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.

La part de la population étrangère est obtenue en divisant le nombre d'étrangers par la population municipale.

Etudiants résidents : Insee, recensement, 2015

Sont considérés comme étudiants résidents les habitants de la commune âgés de 15 à 29 ans, diplômés du baccalauréat ou plus et inscrits dans un établissement d'enseignement.

La part d'étudiants est obtenue en divisant le nombre d'étudiants résidents par la population municipale.

Employés et ouvriers : Insee, recensement, 2015

La part d'employés et d'ouvriers est obtenue en divisant le nombre d'actifs appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des employés ou des ouvriers de 15 ans ou plus par le nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant une catégorie socioprofessionnelle (sont exclues les personnes recherchant un emploi n'ayant jamais travaillé).

Cadres et professions intellectuelles supérieures : Insee, recensement, 2015

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est obtenue en divisant le nombre d'actifs appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres ou professions intellectuelles supérieures de 15 ans ou plus par le nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant une catégorie socioprofessionnelle.

Population non diplômée : Insee, recensement, 2015

La population non diplômée est la population âgée de 15 ans ou plus, non scolarisée, dont le diplôme le plus élevé est le brevet des collèges.

La part de la population non diplômée est obtenue en divisant la population non diplômée par la population de 15 ans ou plus non scolarisée.

Population diplômée du supérieur : Insee, recensement, 2015

La population diplômée du supérieur est la population âgée de 15 ans ou plus, non scolarisée, ayant un diplôme supérieur au baccalauréat.

La part de la population diplômée du supérieur est obtenue en divisant la population diplômée du supérieur par la population de 15 ans ou plus non scolarisée.

Salaire net horaire moyen des femmes / Salaire net horaire moyen des hommes : DADS, 2015

Le salaire net horaire moyen est le salaire net moyen par heure de travail. Les évolutions de cet indicateur ne sont pas disponibles à l'échelle des territoires.

MENAGE / FAMILLE

Nombre de ménages : Insee, recensement, 2015

Selon l'Insee, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Taille moyenne des ménages : Insee, recensement, 2015

La taille moyenne des ménages est obtenue en divisant la population des ménages par le nombre de ménages d'une commune. Son résultat correspond au nombre moyen de personnes par ménage.

Ménages ayant au moins une voiture : Insee, recensement, 2015

Le taux d'équipement, qui correspond à la part de ménages possédant au moins une voiture est obtenu en divisant le nombre de ménages ayant au moins une voiture par l'ensemble des ménages.

Ménages d'une personne : Insee, recensement, 2015

La part des ménages d'une personne est obtenue en divisant le nombre de ménages composés d'une seule personne par l'ensemble des ménages.

Familles avec enfant(s) : Insee, recensement, 2015

Sont considérées comme « familles » les ménages constitués d'au moins un enfant de moins de 25 ans.

La part des familles est obtenue en divisant le nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans par l'ensemble des ménages.

Familles nombreuses : Insee, recensement, 2015

Sont considérées comme « familles nombreuses » les familles ayant au moins 3 enfants de moins de 25 ans.

La part des familles nombreuses est obtenue en divisant le nombre de familles nombreuses par le nombre total de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans.

Familles monoparentales : Insee, recensement, 2015

Sont considérées comme « familles monoparentales » les familles constituées d'un seul adulte et d'au moins un enfant âgé de moins de 25 ans.

La part des familles monoparentales est obtenue en divisant le nombre de familles monoparentales par le nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans.

LOGEMENT / HABITAT**Nombre de logements : Insee, recensement, 2015**

Selon l'Insee, un logement est un local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Logements occasionnels et résidences secondaires : Insee, recensement, 2015

Selon l'Insee, un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). Une résidence secondaire est

un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

La part des logements occasionnels et résidences secondaires est obtenue en divisant l'effectif de ces deux catégories par le nombre de logements.

Logements vacants : Insee, recensement, 2015

Selon l'Insee, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

La part des logements vacants est obtenue en divisant le nombre de logements vacants par le nombre de logements.

Ménages propriétaires : Insee, recensement, 2015

La part de ménages propriétaires occupant de leur logement est obtenue en divisant le nombre de ménages propriétaires par l'ensemble des ménages.

Ménages locataires : Insee, recensement, 2015

La part de ménages locataires de leur logement, parc privé et le parc social réunis, est obtenue en divisant le nombre de ménages locataires par l'ensemble des ménages.

Logements individuels : Insee, recensement, 2015

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

La part des logements individuels est obtenue en divisant le nombre de maisons par le nombre de logements.

Population vivant dans le même logement un an auparavant : Insee, recensement, 2015

La part de la population vivant dans le même logement un an auparavant est obtenue en divisant le nombre d'habitants n'ayant pas déménagé au cours de l'année précédente avec la population municipale. Les données d'évolution ne sont disponibles pour cet indicateur du fait d'un changement de question dans le recensement.

Population en situation de mal logement : Insee, recensement, 2015

Sont considérées comme « mal logées », les personnes vivant dans un logement suroccupé (plus de 2 personnes par pièce) et/ou inconfortable (sans pièce réservée à la toilette).

La part de la population en situation de mal logement est obtenue en divisant le nombre de personnes mal logées par la population des ménages.

Nombre moyen de personnes par pièce : Insee, recensement, 2015

Le nombre moyen de personnes par pièce est obtenu en divisant la population des ménages par le nombre total de pièces des résidences principales.

CHOMAGE / INSERTION

Chômeurs : *Insee, recensement, 2015*

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 à 64 ans) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT (et inversement).

Le taux de chômage au sens du recensement est obtenu en divisant le nombre de chômeurs par la population active de 15 à 64 ans.

Jeunes ni en étude ni en emploi : *Insee, recensement, 2015*

La part des jeunes ni en étude ni en emploi est obtenue en divisant le nombre de jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas inscrit dans un établissement d'enseignement et qui n'exercent aucun emploi avec le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans.

ECONOMIE / EMPLOI

Nombre d'emplois au lieu de travail / dont emplois salariés : *Insee, recensement, 2015*

Le nombre d'emplois au lieu de travail correspond au nombre d'emplois occupés par des personnes dans la commune, qu'elles y résident ou non.

L'emploi salarié correspond à tous les emplois occupés par des personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. A l'inverse, les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

La part d'emplois salariés est obtenue en divisant le nombre d'emplois salariés par le nombre d'emplois au lieu de travail.

Densité d'emplois : *Insee, recensement, 2015*

La densité d'emplois correspond au nombre d'emplois à l'hectare.

Taux d'emplois : *Insee, recensement, 2015*

Le taux d'emplois correspond au nombre d'emplois dans la commune pour un actif résident de 15 ans ou plus.

Il est obtenu en divisant le nombre d'emplois au lieu de travail par le nombre d'actifs de 15 ans ou plus résidant dans la commune.

Taux d'activité : *Insee, recensement, 2015*

Le taux d'activité est obtenu en divisant le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) âgés de 15 à 64 ans par la population de 15 à 64 ans.

Actifs travaillant dans la même commune : *Insee, recensement, 2015*

La part d'actifs travaillant dans la même commune est obtenue en divisant le nombre d'actifs âgés de 15 ans ou plus qui travaillent et résident dans la même commune par le nombre d'actifs occupés de 15 ans ou plus. A l'échelle des territoires c'est la part des actifs qui résident et travaillent dans ce territoire qui est calculé.

Actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler : *Insee, recensement, 2015*

La part d'actifs travaillant dans la même commune est obtenue en divisant le nombre d'actifs âgés de 15 ans ou plus qui travaillent et résident dans la même commune par le nombre d'actifs occupés de 15 ans ou plus.